

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 4 Février 2013
Séance du 16 Janvier 2013

17 Maison de la Ville - activités - tarifs 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. MONTES

M GRIMBERT,

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

36

Madame Marine BARBETTE, conseillère municipale déléguée, expose :

Créée en mars 2010, L'Université Permanente des Citoyens Creillois (UPCC), a pour objectif d'une part, de développer la participation citoyenne des habitants les plus éloignés de la démocratie active et d'autre part, de former les habitants aux principes et méthodes de participation, à travers l'organisation d'ateliers thématiques, de conférences-débats ou encore de sorties culturelles.

Soucieux de développer de nouvelles activités et considérant la nécessité de responsabiliser les citoyens au travers d'une contribution financière, la commission éco-citoyenneté propose le vote des participations comme suit. Ils s'entendent en euros et seront applicables à compter du 1^{er} mars 2013 :



maintenant !

Ateliers et sorties	Montant en €
➤ Accès aux ateliers en résidence à la Maison de la Ville	Gratuit
➤ Accès aux sorties culturelles à entrée payante organisées par la MDLV	
Adultes à partir de 18 ans :	5, 00
Enfants jusqu'à 18 ans :	gratuit
Etudiants/Rmistes/chômeurs	2,50

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs.
Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Citoyenneté, développement durable » en date du 16 Janvier 2013

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les tarifs suivants :

Ateliers et sorties	Montant en €
➤ Accès aux ateliers en résidence à la Maison de la Ville	Gratuit
➤ Accès aux sorties culturelles à entrée payante organisées par la MDLV	
Adultes à partir de 18 ans :	5, 00
Enfants jusqu'à 18 ans :	gratuit
Etudiants/Rmistes/chômeurs	2,50

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville, (compte 7062/422/CR).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **07 FEV. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **2 FEV. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13

et publication ou notification le 07/02/13

CREIL, le 12/02/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

